

## **11- DU CONTRÔLE INTERNE**

### **11.1. Nature du contrôle, responsables et périodicité**

Les contrôles internes sont effectués à la Direction par l'auditeur interne et un membre du Conseil d'Administration, et dans les Antennes par l'auditeur interne.

A ce titre, ceux-ci ont mandat de vérifier le respect des procédures de gestion par la comptabilité sous la responsabilité du DAHR. De façon quotidienne, ils doivent également s'assurer que tous les engagements pris respectent les procédures.

Ces contrôles se font tous les quatre (04) mois suivant le calendrier ci-après :

1 <sup>er</sup> contrôle	Au plus tard le 20 mai
2 <sup>ème</sup> contrôle	Au plus tard le 20 septembre
3 <sup>ème</sup> contrôle	Au plus tard le 20 janvier

### **11.2. Destination des rapports**

Les rapports doivent être transmis au Directeur Général de AHA dans un délai d'une semaine après la fin du contrôle. Ces rapports sont présentés à la réunion du Comité de Direction.

Toutefois, le Directeur Général devrait prendre des mesures au cas où des anomalies sont constatées et rendre compte au Comité de Direction.

## **12- DE L'AUDIT EXTERNE**

### **12.1. Les éléments du contrat**

Un audit externe est organisé à AHA chaque année, notamment à la fin de l'exercice budgétaire. A ce titre Les éléments du contrat sont entre autres :

- L'objet de la mission ;
- La durée de la mission ;
- Le coût de la mission ;
- Les termes de référence.

### **12.2. Destination des rapports**

Les différents rapports sont transmis au Directeur Général de AHA.

## **13- DE LA TENUE DES RÉUNIONS**

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an.

La Commission d'Administration se réunit au moins une fois par an.

Le Comité de Direction se réunit une fois par trimestre, **au plus tard le vingt du mois suivant la fin du trimestre.**

Les responsables d'Antennes se réunissent une fois par trimestre, au moins un jour avant la réunion du Comité de Direction. Le compte rendu des réunions des Antennes est envoyé à la Direction pour présentation au Comité de Direction.

A la Direction, le personnel de l'administration se réunit chaque semaine.

Dans les antennes, les réunions sont mensuelles.